Image not found or type unknown

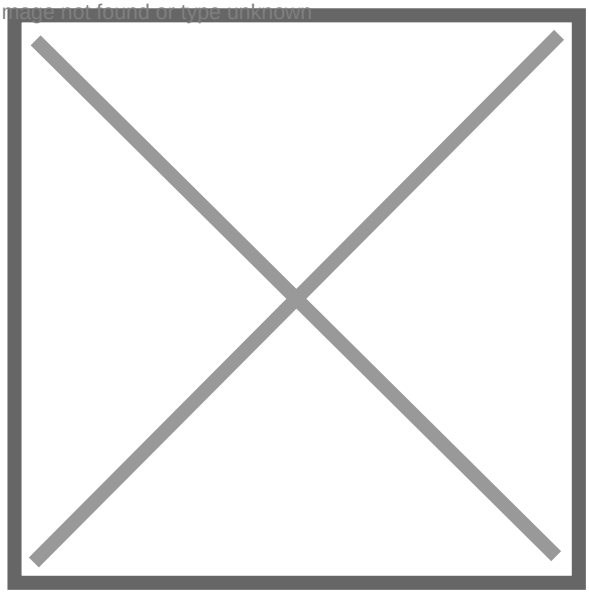

Obtenir sa part d'un bien immobilier

Par **zizou**, le **22/02/2008** à **11:38**

Bonjour,
je suis propriétaire avec mon frère d'une villa héritée de mon père décédé,(le titre de propriété n'est toujours pas à notre nom car mon frère n'a pas voulu en payer sa part), je vis dans cette maison avec mon frère et mon ami. Ma mère a décidé de s'installer il y a plus de 5 ans chez nous et nous fait une vie infernale; elle a monté mon frère contre nous et tous 2 nous harcélent psychologiquement (accés interdit à certains endroits de la propriété, insultes, interdiction d'utiliser des objets que nous avons payés...). De plus, ils nous obligent à régler l'intégralité des factures EDF et CEO, depuis des années. A ce jour, ils veulent que nous quittions la maison pour leur laisser! Nous cherchons un logement ailleurs très rapidement car la situation est dramatique mais le problème est que les loyers sont chers dans notre région et que nous avons des animaux. Concrétement, que puis-je faire pour récupérer ma part de la maison (toute discussion avec eux est devenue impossible) sans m'adresser à eux? Sont-ils obligés de vendre s'ils n'ont pas les moyens de régler? Que puis-je faire au niveau du notaire et de cet acte de propriété? Merci beaucoup, cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/02/2008** à **00:15**

Ce que vous dites me fait penser à un partage non fait après succession.
Si c'est le cas, demandez une attestation notariée DE NON PARTAGE AMIABLE et contactez votre avocat pour demander au tribunal l'ouverture d'un partage judiciaire...mais bon courage !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés